



Au programme (12). L'éducation prioritaire clive droite et gauche

L'éducation prioritaire apparaît peu dans les programmes des candidats. À droite, la plupart des prétendants à l'Élysée préfèrent promouvoir une école élitiste. À gauche et chez Emmanuel Macron, le sujet est pris en compte mais les propositions s'inscrivent dans la continuité de la politique impulsée par le gouvernement depuis cinq ans.

L'éducation prioritaire ne semble pas ou peu intéresser la droite. Celle-ci préfère dessiner pour l'école un horizon autoritaire à coups d'uniformes pour tous, d'écoles privées et de roman national. Ce pan précis de la politique éducative est quasiment absent des programmes des candidats de ce côté de l'échiquier politique. François Fillon, ancien ministre de l'éducation nationale entre 2004 et 2005, réclame « une école de l'excellence pour tous ». Il poursuit : « L'éducation est une priorité pour remettre la France debout. » Mais point de mention de l'éducation prioritaire à l'horizon. Chez Nicolas Dupont-Aignan, la seule mesure qui y est rattachée porte sur le dédoublement systématique des classes « dans les établissements sensibles, notamment en CP, afin de tenir un objectif de 15 élèves par classe ». En revanche, en disséquant les propositions à gauche ou chez Emmanuel Macron, il apparaît qu'elles sont un peu plus consistantes, même si, dans la globalité, l'éducation n'aura pas été un sujet phare de cette campagne. Benoît Hamon, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon apparaissent comme ceux qui ont le mieux peaufiné leur programme en la matière. Ou du moins les seuls qui y ont consacré quelques lignes précises. Le NPA ou Lutte ouvrière se contentent de rappeler des grands principes, mais aucun des deux partis ne fournit de piste concrète ou de chiffrage. Philippe Poutou promet par exemple de débloquer des « moyens conséquents pour permettre à toutes et à tous de bonnes conditions d'apprentissage (effectifs limités à 20 par classe), avec des créations massives de postes de fonctionnaires et la titularisation de tous les précaires ». Nathalie Arthaud mise aussi sur le levier financier et voudrait allouer plus de moyens pour l'éducation afin d'aider les plus vulnérables, soit « près de 40 % des élèves issus de milieux défavorisés [qui] sont en difficulté ». Les trois candidats Hamon, Mélenchon et Macron s'accrochent à une idée phare pour agir sur les difficultés des élèves. À leur sens, il faut baisser les effectifs par classe pour mener à une meilleure assimilation des fondamentaux par les élèves et permettre le travail en groupe réduit. Emmanuel Macron est même maximaliste en la matière, en proposant d'abaisser à 12 le nombre d'élèves par classe en CP et CE1 en éducation prioritaire. La « mesure la plus importante prise en faveur de l'éducation prioritaire depuis la création des ZEP en 1981 », s'enorgueillit le candidat d'En Marche! dans son programme. « La division de la taille de classe pour les élèves qui en ont le plus besoin peut enrayer cette dynamique [de vulnérabilité] », poursuit-il. Pour sa part, Benoît Hamon se place dans la continuité du quinquennat Hollande qui avait axé sa politique sur la priorité au primaire. « Parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, j'établirai un seuil maximum de 25 élèves en CP/CE1/CE2, et à 20 ce nombre dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer », peut-on lire dans son programme. Un objectif peu ambitieux puisque, selon les données du ministère de l'éducation nationale, aujourd'hui les effectifs par classe sont en moyenne de 25,5 élèves à l'école primaire. Jean-Luc Mélenchon entend « mettre en œuvre une politique de l'éducation prioritaire répondant aux besoins éducatifs » a fin de parvenir à son but de « réduire massivement les effectifs par classe ». Ce qui donnerait lieu, s'il était élu, à des classes de vingt élèves maximum en école maternelle, primaire, collège, lycée professionnel et technologique, et de vingt-cinq en lycée général. Marc Douaire, qui a lui-même enseigné en ZEP, préside l'Observatoire des zones prioritaires. Cette association a interpellé les principaux candidats – à l'exclusion du FN – sur la question qui les préoccupe. Seuls Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon ont envoyé leurs représentants (lire ici le compte-rendu de la rencontre). Marc Douaire regrette à la lecture des programmes que « rien [ne soit] fait pour réduire les inégalités, tous restent à la surface des choses ». Mais il salue le fait que personne n'ait évoqué la possibilité de détricoter le dispositif, voire de le faire disparaître purement et simplement. S'il confie ne pas être dupe des promesses électorales des uns et des autres, il reste satisfait du fait que tous assurent qu'ils maintiendront le financement actuel, soit 1,3 milliard d'euros annuels. L'éducation prioritaire était au cœur de la loi forte du



quinquennat Hollande, celle dite de refondation de l'école, votée le 8 juillet 2013. Dès la rentrée 2015, la carte a été repensée et les ZEP et autres RAR (réseaux ambition réussite) et éclair ont cédé la place aux REP et REP+ (réseaux d'éducation prioritaire). Dans ces réseaux, les enseignants bénéficient de décharges horaires et de formations spécifiques, ainsi que de primes incitatives de l'ordre de 150 à 200 euros mensuels. Initiée en 1981, cette politique publique a fait l'objet de polémiques durant ses trois décennies d'existence. En créant les ZEP, le ministre Alain Savary voulait marquer une rupture forte, en remettant en question le mythe de l'équité républicaine, et introduire de la « discrimination positive ». Il fallait donner davantage à ceux qui ont moins, comme l'on a souvent résumé de manière lapidaire cette politique. En septembre dernier, le rapport du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire), organisme indépendant créé en 2013 pour évaluer les politiques publiques en matière éducative (lire ici notre article sur le sujet), a soupesé les apports et les faiblesses du dispositif. Certains ont rappelé alors que pérenniser ce qui devait être un coup de pouce temporaire contribue à maintenir le stigmate sur ces écoles en difficulté. Seulement, sur le terrain, les acteurs éducatifs rappellent avoir besoin de cette aide et de ces moyens supplémentaires, toujours inefficaces de toute façon pour résorber les inégalités qui gangrènent l'école française. Plus de 20 % des élèves sont concernés. En 2019, les réformes engagées feront l'objet d'une évaluation. Baisse des effectifs par classe et création de postes. Sur la question de la baisse des effectifs par classe, Marc Douaire relève que l'idée n'est pas « inintéressante ». « Il vaut mieux qu'ils disent ça même si les chercheurs considèrent que l'abaissement des effectifs par classe n'est pas un facteur de réussite unique. S'il y a moins d'élèves, mathématiquement, il faut créer des classes supplémentaires. Est-ce que cela sera possible partout ? Il faut aussi que les collectivités locales suivent. Il y a des pratiques à changer. Comme travailler sur la formation des enseignants, initiale et continue. Le problème aussi, c'est que cela suppose des moyens supplémentaires. » De fait, pour parvenir à réduire les effectifs, des créations de poste s'imposent. Emmanuel Macron évalue à 12 000 le nombre d'enseignants supplémentaires nécessaires. Pour ce faire, il propose d'y réorienter « 6 000 à 10 000 postes des 60 000 postes créés au cours du quinquennat actuel. Par ailleurs, à l'échelle du quinquennat, nous créerons entre 4 000 postes et 5 000 postes ». Chez Jean-Luc Mélenchon, le chiffre concernant l'éducation prioritaire n'est pas avancé mais globalement le candidat espère créer 60 000 postes dans l'Éducation nationale pour un coût de 24 milliards d'euros. Benoît Hamon créera 20 000 postes pour compenser la baisse des effectifs. 3 000 postes seront aussi ajoutés pour « garantir un droit à la scolarisation dès 2 ans dans les REP ». Le candidat de La France insoumise reprend à son compte un dispositif lancé par Vincent Peillon, alors occupant de la rue de Grenelle : le « Plus de maîtres que de classes ». Le principe est simple, il s'agit d'avoir un maître surnuméraire pour épauler l'enseignant, surtout en CP-CE1, les deux classes durant lesquelles les élèves acquièrent une partie des apprentissages fondamentaux. Cela permet aussi aux enfants en difficulté de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Jean-Luc Mélenchon espère affecter 5 000 enseignants à cet usage durant le quinquennat. Selon le bilan d'étape du ministère de l'éducation nationale, 3 220 postes y sont consacrés à l'heure actuelle. En septembre prochain, il en aura 1 941 de plus. Au total, il y en a donc plus de 5 000, alors que la loi de refondation en prévoyait 7 000. Fin janvier 2017, le syndicat unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp-FSU) a rendu publique une étude sur ce sujet. Il a demandé leur avis à 672 enseignants des 6 739 des écoles labellisées réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP+ sur le dispositif. 85 % des personnels interrogés s'en disent satisfaits, mais pointent le manque de formation des maîtres surnuméraires. Emmanuel Macron promet que, sous sa présidence, « les enseignants débiteront dans de meilleures conditions et seront mieux formés, car ce sont là les conditions nécessaires à une plus grande réussite de tous les élèves ». Pour ce faire, il insiste sur le fait qu'aucun professeur ne sera affecté, sauf demande contraire, en zone prioritaire pendant ses trois premières années d'enseignement. D'après le rapport du Cnesco, il est vrai que les établissements des zones prioritaires sont souvent les récipiendaires de professeurs débutants et peu armés : « Sur la dernière décennie, le nombre de ces enseignants peu expérimentés (moins de 30 ans) a, de plus, progressé dans l'éducation prioritaire. Dans le premier degré, en 2015, 26,3 % des enseignants de l'éducation prioritaire avaient moins de 30 ans, contre à peine 21,7 % en 2008. » Parmi eux, certains sont contractuels, c'est-à-dire sans formation pédagogique initiale. Ils sont surtout affectés dans les académies fort pourvues en éducation prioritaire, telles que celle de Créteil. Dans le premier degré, en 2015-2016, sur 1 941 postes de contractuel, on en décomptait 692 pour l'académie de Créteil, 454 pour Mayotte, 134 pour Versailles et 125 pour la Guyane. Dans le second degré, ces non-titulaires enseignent principalement dans les lycées professionnels, qui accueillent les élèves les plus



défavorisés. Le candidat d'En Marche! entend aussi attribuer une prime annuelle supplémentaire de 3 000 euros pour ceux qui exercent en REP +, le label accolé aux 350 écoles jugées les plus difficiles. Ce afin de favoriser l'attractivité de ces territoires. Selon Marc Douaire, imaginer qu'avoir recours à des enseignants chevronnés suffirait à résoudre les problèmes est illusoire, car « les professeurs expérimentés ne sont pas toujours bienveillants. Il faut savoir que ceux-ci sont souvent habitués à des routines professionnelles ». Pour lui, il faudrait plutôt mettre l'accent sur la formation initiale et continue, mettre fin à cette année durant laquelle les aspirants enseignants sont pour une moitié de leur temps affectés dans un établissement et l'autre en formation. L'incitation financière pour exercer en zones difficiles est « intéressante », mais pas suffisante. La réelle solution à son sens pour endiguer le turn-over important dans ces établissements serait d'imaginer un système fondé sur le volontariat. En échange, chaque professeur venu exercer en zones difficiles aurait la garantie de conserver son poste en centre-ville, qu'il pourrait ainsi retrouver au bout de quelques années de service. Quid des lycées ? Depuis un an, certains lycées d'éducation prioritaire se sont mobilisés pour réclamer un véritable statut, écartés qu'ils ont été de la refonte de la carte initiée en 2014 par Vincent Peillon, alors ministre de l'éducation nationale. À la rentrée 2015, une nouvelle carte est dessinée mais seulement pour les écoles maternelles, primaires, et les collèges. Les 488 lycées concernés, selon le décompte de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), sont les grands oubliés de la réforme. Cette impasse a été justifiée par la nécessité de se concentrer sur les premières années de la scolarité, là où tout se joue. Si le dossier n'a pas été ouvert par le ministère, c'est aussi parce qu'il est difficile d'établir une cartographie précise des lycées devant bénéficier d'un coup de pouce. Cette réforme a donc été renvoyée à la prochaine mandature. Pour essayer de compenser ce manque, des mesures ont été annoncées « pour sécuriser » par décret les moyens affectés lors des trois prochaines rentrées et octroyer à ces lycées 450 postes supplémentaires. Il serait du ressort de chaque académie de trancher leur répartition. Ce qui a été jugé insuffisant par les concernés. Seul Jean-Luc Mélenchon propose un axe de travail précis pour régler la question. Il plaide en faveur de la création d'un « groupe de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, ministères de l'éducation nationale et de l'aménagement du territoire, chargé d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées, et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents ». Benoît Hamon entend aussi mener la réforme du lycée en concertation avec les enseignants, les élèves et leurs parents. Sans préciser si l'éducation prioritaire sera concernée. Enfin, le héraut de La France insoumise propose d'« harmoniser par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire pour parvenir à un label commun à tous les établissements ». Il s'agirait ainsi de mettre fin au millefeuille administratif qui a longtemps obscurci la politique en la matière. Ce qu'entendait précisément faire le gouvernement avec sa refonte de la carte de l'éducation prioritaire.